

# BULLETIN FOOT YVELINES



**Saison 2021 / 2022 – 31/05/2022**  
**Bulletin n°30**

**COMITE FSGT 78**  
7, rue Veuve Fleuret  
78130 LES MUREAUX  
01.34.74.84.93 - 07.67.08.08.49  
[fsgt78@orange.fr](mailto:fsgt78@orange.fr)  
[www.fsgt78.com](http://www.fsgt78.com)

Afin d'éviter tout problème de retard dans l'enregistrement des résultats de matchs pour le mardi qui suit la rencontre, nous vous conseillons de nous expédier les feuilles de matchs recto/verso par mail à l'adresse ci-dessous :

[\*\*fsgt78@orange.fr\*\*](mailto:fsgt78@orange.fr)

La feuille de match doit obligatoirement être expédiée à l'adresse ci-dessous :

Comité FSGT des Yvelines  
7, rue Veuve Fleuret - 78130 LES MUREAUX

## JOINDRE LA COMMISSION

Vous pouvez joindre la commission Football des Yvelines tous les mardis

De 16h30 à 18h30

Au 01.34.74.84.93



## Courriers extérieurs reçus :

CD 75 : Paris Foot Week-End n°26

CD 78 : Foot Yvelines n°29

CD 93 : Le Lien n°28

CFA Football IDF Coupe de France Auguste Delaune n°8

## FOOT YVELINES

1 – Courriers reçus	3
2 – Résultats	3
3 – Sanctions sportives	4
4 – Désignations arbitres	4
5 – Joueurs suspendus	5
6 – Suspension terminée	7
7 – Autorisations en cours	7
8 – PV Bureau d'Appel Régional	10

## PRESENTS :

**Mme GALLET Sylvie**  
**M. GALLICET Sylvain**  
**M. PUGLISI René**

**MURPROTEC**

Traitements définitifs contre l'humidité

### Membres de la Commission Football

Madame GALLET Sylvie :	Secrétaire et membre de la sous-commission des litiges
Monsieur GALLICET Sylvain :	Responsable des arbitres et membre de la sous-commission des litiges
Monsieur PUGLISI René :	Classement et rédacteur du bulletin

## RAPPEL IMPORTANT

Toutes les feuilles de match doivent être envoyées à l'adresse mail suivante :  
[fsgt78@orange.fr](mailto:fsgt78@orange.fr)

## 1 – COURRIERS RECUS

Expéditeur	Sujet	Réponse
CM AUBERVILLIERS C	Interrogation sur la demande de report de match du 04/12/21 J07 – reporté au 30/4/22 et quelle décision sera prise en charge en cas de match non joué	La première demande de report de match du 04/12/21 a été faite par mail le 27/11/21 par l'équipe CM AUBERVILLIERS C. La deuxième demande de report de match du 04/12/21 reporté au 30/04/22 a été faite par mail par l'équipe RAFALE OC. En cas de match non joué; le match sera neutralisé. <b>Un match neutralisé signifie qu'il ne sera pas comptabilisé en fin de saison donc aucune des 2 équipes ne marquera pas de points.</b>
LES JOYEUX	Suite à un accord entre les deux équipes, le match du 23/04/22 entre LES JOYEUX ET UMST BOISSY HEMISPHERE se jouera le mardi 07/06/22 aux Mureaux	Nous prenons acte de la date et nous modifierons sur le site afin de le mettre à jour.

## 2 - RESULTATS

<b>FEUILLE DE MATCH</b>	<b>O = ORIGINALE - M=MAIL</b>	<b>RI = RESULTAT INSCRIT</b>	<b>N.S = RESULTAT NON SAISI</b>
-------------------------	-------------------------------	------------------------------	---------------------------------

### SM VETERANS NIVEAU B - RESULTATS JOURNEE 05 – 20/11/21 report au 28/05/2022

LES JOYEUX	6 – 1	LES ANCIENS DU MANTOIS	O
------------	-------	------------------------	---

### SM VETERANS NIVEAU B - RESULTATS JOURNEE 06 – 27/11/21 report au 30/04/2022

AS MULTISPORTS	0P – 3	LES JOYEUX	M
----------------	--------	------------	---

### SM VETERANS NIVEAU B - RESULTATS JOURNEE 09 – 15/01/22 report au 28/05/2022

AF BAGNEUX	3 – 0F	AFM FC PHOENIX	M
------------	--------	----------------	---

### SM VETERANS NIVEAU B - RESULTATS JOURNEE 11 – 29/01/22 report au 28/05/2022

AS DILA	12 – 2	AS COMMUNAUX DE PANTIN B	M
---------	--------	--------------------------	---

## 2021 / 2022 – REPORT DE MATCH SAMEDI MATIN – VETERANS B

Club demandeur	J	Date	Date report	Recevante	Visiteuse
RAFALE OC	01	09/10/21	18/06/22	RAFALE OC	FC PARIS MALAGASY
AS MALGACHE B	01	09/10/21	04/06/22	AS MALGACHE B	AFM FC PHOENIX
USMT BOISSY HEMISPHERE	01	09/10/21	18/06/22	USMT BOISSY HEMISPHERE	CM AUBERVILLIERS C
AS DILA	02	16/10/21	18/06/22	AS DILA	AFM FC PHOENIX
AF BAGNEUX	04	13/11/21	04/06/22	AF BAGNEUX	RAFALE OC
CM AUBERVILLIERS C	07	04/12/21	A déterminer	CM AUBERVILLIERS C	RAFALE OC
LES JOYEUX	07	04/12/21	04/06/22	LES JOYEUX	USMT BOISSY HEMISPHERE
LES ANCIENS DU MANTOIS	10	22/01/22	04/06/22	LES ANCIENS DU MANTOIS	FC PARIS MALAGASY
AS MULTISPORTS	15	19/03/22	18/06/22	AS MULTISPORTS	AS MALGACHE B
USMT BOISSY HEMISPHERE	18	09/04/22	07/06/22	USMT BOISSY HEMISPHERE	LES JOYEUX
AFM FC PHOENIX	19	23/04/22	A déterminer	LES JOYEUX	AFM FC PHOENIX

Terrain fermé	Terrain impraticable	Report de match	Report exceptionnel	Non considéré comme demande de report	Coupe
---------------	----------------------	-----------------	---------------------	---------------------------------------	-------

## CLASSEMENT GENERAL

N°	Equipe	PTS	J	G	N	P	F	Pe	But+	But-	Diff	B/P	AG	ARB	UA	UP
1	CM AUBERVILLIERS C	54	19	15	3	1	0	0	71	26	+45	0	2	0	1	5
2	USMT BOISSY HEMISPHERE	43	17	12	3	2	0	0	80	20	+60	0	0	-1	5	5
3	LES JOYEUX	41	18	11	2	4	1	0	73	29	+44	0	0	0	0	10
4	AS MULTISPORTS	39	20	10	4	5	0	1	57	46	+11	0	1	-1	9	28
5	LES ANCIENS DU MANTOIS	38	20	8	3	9	0	0	65	43	+22	0	0	-1	1	8
6	AS COMMUNAUX DE PANTIN B	37	21	7	2	12	0	0	48	84	-36	0	1	-1	1	11
7	AF BAGNEUX	36	20	9	0	9	2	0	49	54	-5	0	1	-1	0	5
8	AS MALGACHE B	35	19	7	2	10	0	0	51	82	-31	0	1	-1	0	6
9	AFM FC PHOENIX	34	18	7	3	7	1	0	30	35	-5	0	1	-1	7	8
10	RAFALE OC	32	17	5	4	8	0	0	34	61	-27	0	2	-1	7	2
11	AS DILA	27	20	5	1	12	2	0	63	89	-26	0	0	-1	10	2
12	FC PARIS MALAGASY	23	19	4	1	10	4	0	33	85	-52	0	0	-1	1	7

## 3 – SANCTIONS SPORTIVES

### Liste des Unités de Pénalités

EQUIPE SM VETERANS B	DATE DU MATCH	MOTIF	UP
LES JOYEUX	30/04/2022	Avertissement carton Jaune	01
AS MULTISPORTS	30/04/2022	Avertissement carton Jaune	02
AS MULTISPORTS	30/04/2022	Expulsion directe (carton rouge)	05
AS COMMUNAUX DE PANTIN B	28/05/2022	Avertissement carton Jaune	01

### Liste des Unités Administratives

EQUIPE SM VETERANS B	DATE DU MATCH	MOTIF	Ua
AS DILA	28/05/2022	Feuille de match incomplète	01
AS DILA	28/05/2022	Non saisi du résultat sur internet	02

### Liste des cartons

Com.	DJ	COMP	DIV	Date	NOM du joueur	N° Licence	CLUB	C	US
78	SM	Chpt	VETERANS B	28/05/22	DARCOS FREDERIC	55716504	AS COMMUNAUX DE PANTIN B	Jaune(1)	1

### Sous Commission des litiges

#### DOSSIER 13 / J09 du 28/05/2022

#### AF BAGNEUX / AFM FC PHOENIX

L'équipe AFM FC PHOENIX ayant déclaré forfait pour le match du 28/05/2022 (J09 report du 15/01/22) perd le match par forfait.

AF BAGNEUX : 3 BUTS 3 POINTS POUR

AFM FC PHOENIX : 0 BUT 0 POINT

## 4 – DESIGNATIONS ARBITRES



Les désignations des arbitres officiels ne sont plus publiées dans les bulletins.

Vous trouverez les désignations d'arbitres sur la page de votre équipe du site [www.footfsgtidf.org](http://www.footfsgtidf.org)

(Après être connecté avec vos codes équipes)

## 5 – JOUEURS SUSPENDUS

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
75	DM	ETOILE BLEUE VITRY	DIALLO SEKOU	862759	Oui	Oui	22/05/2022		Suspendu, en attente de décision
94	DM	AOP BEZONS	BARRETO DYLAN	820032	Oui	Oui	16/01/2022	16/10/2022	Suspendu pour 9 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
94	DM	AS ESTORIL	BRUNIAUX JOHANN	55543994	Oui	Oui	27/03/2022	27/12/2022	Suspendu pour 9 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
94	DM	ASCPL	DELPY MICHEL	822597	Oui	Oui	24/04/2022	24/06/2022	Suspendu pour 2 mois
94	DM	MAJESTICS UNITED	GERNET DYLAN	55672533	Oui	Oui	07/12/2021		Suspension à titre conservatoire avec demande d'exclusion à la Fédération
94	DM	MAJESTICS UNITED	NEROVIQUE YOHAN	815406	Oui	Oui	07/12/2021		Suspension à titre conservatoire avec demande d'exclusion à la Fédération
94	DM	MAJESTICS UNITED	BOUANDAS AISSAM	866430	Oui	Oui	03/02/2022		suspendu jusqu'à comparution
94	DM	MAJESTICS UNITED	CHAOUCH ANISS	55637247	Oui	Oui	03/02/2022		suspendu juqu'à comparution
94	DM	MAJESTICS UNITED	ZOUBA RAYANE	897498	Oui	Oui	03/02/2022		suspendu jusqu'à comparution
94	DM	MAJESTICS UNITED	TRAORE MOUSSA	897497	Oui	Oui	03/02/2022		suspendu jusqu'à comparution
94	DM	MAJESTICS UNITED	SIONIS SAMY	360112	Oui	Oui	03/02/2022		suspendu jusqu'à comparution
94	DM	MAJESTICS UNITED	SUDAC ADAM	897500	Oui	Oui	03/02/2022		suspendu jusqu'à comparution
94	DM	MAJESTICS UNITED	YATTE YAHYA	55766289	Oui	Oui	10/05/2022		Suspension à titre conservatoire avec demande d'exclusion à la Fédération
94	DM	MAJESTICS UNITED	SIONIS NORI	811254	Oui	Oui	10/05/2022		Suspension à titre conservatoire avec demande d'exclusion à la Fédération
94	DM	MAJESTICS UNITED	TRAORE BABA	831075	Oui	Oui	10/05/2022		Suspension à titre conservatoire avec demande d'exclusion à la Fédération
94	DM	MAJESTICS UNITED	MAHI WALID	899805	Oui	Oui	03/02/2022		Suspendu jusqu'à comparution
94	JS	FCV2M	FURCY ALEXANDRE	55764683	Oui	Oui	16/10/2020	15/10/2023	suspendu 36 mois Acte entraînant une blessure avec ITT supérieure à 5 jours
94	JS	HUECO MUNDO 7	BOUCHAOUCH YOUSSEF	917108	Oui	Oui	04/04/2022		
93	LS	US VIGNEUX	KIPRE GEORGES	663577	Oui	Oui	23/05/2022		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
94	ME	GALACTICS AZZURI	DUBOIS CHARLES	55763843	Oui	Oui	22/12/2021		2 matches fermes assorti d'un sursis de 2 mois pour bousculade volontaire
94	ME	FC CHOISY LE ROI D	BOUGHRARA MOUNIR	863580	Oui	Oui	22/12/2021		Suspendu pour 2 matchs fermes assortie de 2 mois de sursis
94	ME	FC CHOISY LE ROI D	BOUDJEMAI YAZID	818102	Oui	Oui	22/12/2021		Suspendu pour 3 matchs assorti d'un sursis de 4 mois

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
94	SA	AS MALGACHE A	FILAHARA NORBERTHINO	680284	Oui	Oui	15/09/2020	15/06/2022	Suspendu pour 21 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
94	SA	BLANKOK UNITED	AKKAL NADIR	684301	Oui	Oui	04/12/2021	04/03/2023	Suspendu pour 15 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
94	SA	ESF PARIS	DIAKHITE ABOUBACAR	55795534	Oui	Oui	26/03/2022	26/12/2022	Suspendu pour 9 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
94	SA	EMI KOUSSI	MOHAMED YAYA	937093	Oui	Oui	07/05/2022		Suspendu, en attente de décision
LIF	SA	AS GREVES COLOMBES	BETKA MOHAMED	35465	Oui	Oui	29/01/2022	29/07/2023	Suspendu pour 18 mois
LIF	SA	GARE DE BONDY	KHOMA MOUSSA	658387	Oui	Oui	07/05/2022	07/12/2022	Suspendu pour 4 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
78	SM	USMT BOISSY HEMISPHERE	CROCHERAY SAMUEL	55767237	Oui	Oui	03/07/2019		Une interdiction définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par une fédération délégataire ou organisées par une fédération agréée
78	SM	AS COMMUNAUX DE PANTIN B	BAMBURY HAROLD	851454	Oui	Oui	30/04/2022		
78	SM	LES ANCIENS DU MANTOIS	EL MOUTAKI SAID	55607403	Oui	Oui	30/04/2022		
78	SM	AS MULTISPORTS	DE CASTRO MICHEL	826185	Oui	Oui	30/04/2022	30/01/2023	Suspendu pour 9 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
78	SM	AS MULTISPORTS	FERNANDES FERREIRA FRANCISCO	10160	Oui	Oui	30/04/2022	30/11/2022	Suspendu pour 7 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
93	SM	LES PIEDS CARRÉS FC	DIANI MOUSSA	859799	Oui	Oui	11/12/2021	10/06/2022	Suspendu pour 6 mois
LIF	SM	CM AUBERVILLIERS A	ALLAH HOSAM	904323	Oui	Oui	28/05/2022		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
LIF	SM	CM AUBERVILLIERS A	BALLO MAMADOU	658015	Oui	Oui	28/05/2022		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
75	VS	LOS MENORES FC	RIZO MUNOZ BRANDON ALBERTO	55766763	Oui	Oui	14/12/2021	14/01/2023	Suspendu pour 13 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
75	VS	COLOMBIA FOOT	GRISALES LOPEZ ERMINSON	55768158	Oui	Oui	21/01/2022	21/10/2022	Suspendu pour 9 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
75	VS	LOS MENORES FC	POTES MUNOZ FABIAN	920497	Oui	Oui	25/03/2022	25/12/2022	Suspendu pour 9 mois
92	VS	AS METROPOLITAN ONDAS	SILVA BRITO JEAN KEVIN	922374	Oui	Oui	13/05/2022		Suspendu pour 3 matchs (Tab A - Ligne 3)
92	VS	U.F.C.	BORGES MONTEIRO PEDRO WELLITON	898126	Oui	Oui	13/05/2022		Suspendu pour 2 matchs (Tab A - Ligne 3)

## 6 – SUSPENSION TERMINEE

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
92	VS	FC CHOISY LE ROI VS	BOUDJEMAI YAZID	818102	Oui	Oui	25/02/2022	25/05/2022	Suspendu pour 3 mois
LIF	SA	PEROU-UNI FC	DELGADO GONGORA JUAN DANIEL	847859	Oui	Oui	26/03/2022	26/05/2022	Suspendu pour 2 mois (Article 44 Tableau B Ligne 20)

## 7 – AUTORISATIONS EN COURS

Nom du joueur	Club d'appartenance	Autorise au club	Licence	A compter
FAURE THOMAS	SOCCA LIBRE	AS PLUS LOIN A	140349	23/09/2021
BECHOUAL AYMEN	SOCCA LIBRE	AS PLUS LOIN A	822161	23/09/2021
D EAU ALAN	AS ING BANK	AS ING BANK	386743	22/09/2021
DAGNOGO ADAMA	AS ING BANK	SOCCA LIBRE	55766964	22/09/2021
HANDOURA SALEM	SOCCA LIBRE	AS ING BANK	820768	23/09/2021
MICHAUD ANTOINE	AS ING BANK	SOCCA LIBRE	55691264	22/09/2021
JOYEUX GHISLAIN	SOCCA LIBRE	AS PLUS LOIN A	18698	08/03/2022
FOSTIN AXEL	FC CACHACA	ASCP 18	55670380	27/09/2021
PACHECO FABRICE	CANTOU FC	LES 7 MERCENAIRES FC	895627	23/09/2021
GUIDAT FREDERIC	PARIS METROPOLITAN FOOTBALL CLUB	FC ZARSA B	812137	28/09/2021
GUIDAT FREDERIC	PARIS METROPOLITAN FOOTBALL CLUB	FC ZARSA A	812137	28/09/2021
DIOT AURELIEN	SPARTAK RETROGRAD	PARIS METROPOLITAN FC	509735	28/09/2021
MARIE ANNE MATHIEU	AS CARTE CHANCE	ASA RIGONDES	276575	28/09/2021
NAMMATHAO BOUNTHANOUSINH	ENTENTE SPORTIVE ET CULTURELLE XIEME	ASC BNP PARIBAS CTIP	11383	30/09/2021
BOURGEAIS NATHAN	L'OLYMPIQUE DE MARCEL	PARIS PANTIN FC	851667	01/10/2021
GUERMAZI MEHDI	OLYMPIQUE DE PARIS	LES GARS DU XV	809282	06/10/2021
BAH TIDJANI	FC MELTING POTES	UA SOCIETE GENERALE B	142604	08/10/2021
FEVE GREGOIRE	AS TITANS KOLODOR	AS REDLIONS FOREVER	881351	13/10/2021
DIBOA MANGA YANNICK	ONZIEME TEAM PARIS	AS CANONNIERS MENILMONTANT	372232	14/10/2021
SIGNOLLET HUGO	LOKOMOTIV 41	LES ATELIERS FC +	870221	18/10/2021
HABOUTO SOFIANE	AS COLOPLAST	FC POLYGONE	908822	03/11/2021
SISSOKO LAMINE	EPP GERVAISIENNE	USMT AUBERVILLIERS	846129	04/11/2021
KERROS ARTHUR	AS DES FOOTBALLEURS BI-JAMBISTES DU LUNDI	LES GARS DU XV	55787175	09/11/2021
VERUT THEO	AS DES FOOTBALLEURS BI-JAMBISTES DU LUNDI	LES GARS DU XV	55787182	09/11/2021
RMICHE ABDEL TIF	Club92Cmcas	AS JEUNES DE COLOMBES	55754116	15/09/2021
DAIFI AZEDDINE	AS DES JEUNES DE COLOMBES	CLUB 92 CMCAS	55728758	15/09/2021
DOMERGUE JEROME	SPORTS LOISIRS 92	DASSAULT SPORT 92	55692440	21/09/2021
LEMETAYER JEROME	SPORTS LOISIRS 92	DASSAULT SPORT 92	698041	20/09/2021
LUGAN LUDOVIC	SPORTS LOISIRS 92	DASSAULT SPORT 92	859881	20/09/2021

Nom du joueur	Club d'appartenance	Autorise au club	Licence	A compter
CHABOT LOIC	UNION DES CLUBS SPORTIFS DES CHEMINOTS DE PARIS	AS CANONNIERS MENILMONTANT	853789	12/11/2021
ALMEIDA YANNICK	UNION ATHLETIQUE SOCIETE GENERALE	LA TEAM 2018	534948	12/11/2021
CHARA MOHAMED	UNION ATHLETIQUE SOCIETE GENERALE	LA TEAM 2018	325180	12/11/2021
MEUNIER THOMAS	HAVANA FC	NOYAU DUR FC	55731934	17/11/2021
FLECHE BASTIEN	FC MELTING POTES	UA SOCIETE GENERALE B	55728323	18/11/2021
HOLDENRIETH JAROD	ULJC IVRY ETOILE ROUGE	US IVRY CENTRE VILLE	55731912	23/11/2021
PEREA CEDENO RAUL ALFREDO	SPORTIF AREQUIPA FRANCE PEROU	BOCA JUNIOR	55527532	03/12/2021
CARPENTIER ANTOINE	MOTHER SOCCER TEAM	LE BORUSSIA DES POTOS	55728012	11/01/2022
BRAIK KHALID	MOTHER SOCCER TEAM	LE BORUSSIA DES POTOS	55498400	11/01/2022
TRAORE MAKAN	LA TEAM 2018	UA SOCIETE GENERALE B	937935	17/02/2022
CLAIRVILLE ALEXANDRE	MOTHER SOCCER TEAM	LE BORUSSIA DES POTOS	55728015	18/02/2022
CATUSSE BENOIT	FC GROS RADIS	PARIS PANTIN FC	866460	18/02/2022
MANGON CHRISTOPHE	LA TEAM 2018	UA SOCIETE GENERALE B	55501410	18/02/2022
RICARDO JONATHAN	ATHLETICO POTOS	INTERNATIONALE METEQUE	46752	05/04/2022
BOUYAKOUB NOAM	FC MELTING POTES	UA SOCIETE GENERALE B	899235	21/04/2022



**Merci à notre sponsor MURPROTEC  
pour les jeux de maillots offerts  
aux équipes de football à 11  
et football à 7  
du Comité FSGT 78**

**MURPROTEC**  
Traitements définitifs contre l'humidité

**Ainsi qu'à O Tour du Sport  
pour le ballon de football offert  
à chaque équipe**





Merci à notre sponsor MURPROTEC  
pour les jeux de maillots offerts  
aux équipes de football à 11  
et football à 7  
du Comité FSGT 78



Ainsi qu'à O Tour du Sport  
pour le ballon de football offert  
à chaque équipe



**Equipe Football à 11 – LES JOYEUX**



**Equipe 2 Football à 7 – APB UNITED**



## BUREAU D'APPEL RÉGIONAL

Réunion du 19/05/2022

Le Bureau d'Appel remercie Tom Helie, permanent de la FSGT Ile de France, pour avoir géré le côté technique.  
Comme les deux précédents dossiers, cet appel a été traité en visio.

### DOSSIER N° 3

#### Championnat poule A samedi après-midi 2ème phase - match du 12/03/2022 AS GREVES COLOMBES /AS COPA

Présents : Pascal Laville (Comité 75)– Fred Safraoui (Comité 93) – Alain Gibeau (Comité 94)

#### 1ère instance :

Ligue Ile de France – Commission de discipline - Dossier n° 7 - PV dans bulletin de la LIF n° 17 du 05/04/2022  
Information de la sanction : par voie de bulletin.

#### Décisions prises :

Match perdu par pénalité à As Copa pour avoir quitté le terrain avant la fin du match (article 22).

#### Appel :

Recevable de l'équipe As Copa par courriel en date du 12 avril 2022.  
L'appel porte sur le match perdu par pénalité à l'As Copa.

#### Auditions prévues :

François Ciajolo, licence 55498003, capitaine et délégué de l'As Copa  
Jonathan Guillou, licence 55766593, joueur et représentant de Jean-Baptiste Lemut, licence 55767338 : ce dernier ne pouvant être présent.  
Yves Atadegnon, licence 258345, capitaine de As Grèves Colombes  
Donald Miracle, licence 504062, de As Grèves Colombes et ayant officié en tant qu'arbitre bénévole en l'absence d'arbitres désignés.

#### Éléments du dossier :

Suite à altercation entre le juge de touche de l'As Copa et un joueur de l'As Grèves Colombes, une dispute a éclaté et les joueurs de l'As Copa, ne se sentant plus en sécurité, ont décidé de quitter le terrain.  
Cet incident s'est déroulé à la 35' minute et l'As Grèves Colombes menait alors de 1 but à 0.

#### Décision du Bureau d'Appel :

Après avoir relu les rapports reçus et après avoir écouté longuement d'abord le club appelant, puis le capitaine de l'As Grèves Colombes et l'arbitre bénévole du match puis des discussions ont eu lieu entre tous les intervenants, le B.A.R, pour les raisons suivantes :

en application du règlement FSGT, un arbitre au moins, aurait dû être présent sur cette rencontre (match du niveau A du samedi après-midi),

dans les rapports fournis par l'As Grèves Colombes, aucune indication sur des bousculades de As Grèves Colombes envers des joueurs de As Copa, des attitudes agressives, des insultes de certains joueurs, de menace de coups d'un joueur envers l'arbitre de touche de As Copa,

Après 20 minutes de jeu, Mohamed Betka, joueur de As Grèves Colombes, a voulu arbitrer en lieu et place de l'arbitre bénévole qui se débrouillait très bien, suivant les dires des deux équipes. Or, cette personne est suspendue de toutes fonctions 18 mois depuis le 29 janvier 2022 (article 17 du règlement des compétitions). Le 1<sup>er</sup> arbitre bénévole a dû continuer à officier ,

l'arbitre du match, a bien précisé qu'un de ses joueurs a bousculé un adversaire, avant l'arrêt du match,

L'As Copa a préféré quitter la rencontre à la 35ème minute, ne se sentant plus en sécurité,

le capitaine de l'As Grèves Colombes a sciemment omis de mentionner l'incident ainsi que l'arrêt de la rencontre, sur la feuille de match mais avait bien notifié le score de 1 à 0,

aucune réclamation, réserve et/ou observation notifiée sur la feuille de match,

**a décidé d'annuler unanimement la décision en 1ère instance et de donner match perdu par pénalité aux deux équipes : 0 point et 0 but à chaque équipe.**

Le B.A.R. rappelle et souhaite, que toutes les rencontres et notamment des niveaux A soient couvertes par un arbitre officiel, dans la mesure du possible mais il faut reconnaître que cette année de reprise a été difficile pour tous les intervenants d'une rencontre de football (joueurs, délégués, arbitres, etc...) et pour que tout se passe bien, chaque intervenant doit y jouer un rôle.

Le B.A.R. invite les dirigeants, capitaines et joueurs de chaque équipe à relire, et à appliquer la Charte du Fair Play Football à 11 que chaque équipe a dû signer à l'inscription de leur dossier d'engagement, ainsi que le règlement FSGT. Cette charte engage tout club pendant toute la durée des compétitions.

Le B.A.R. rappelle aussi aux dirigeants et aux capitaines à leurs devoirs afin qu'une rencontre se déroule dans un bon climat.

## BUREAU D'APPEL RÉGIONAL

Réunion du 19/05/2022

DOSSIER N° 4

Championnat poule A samedi matin 2ème phase - match du 19/03/2022  
AS PLUS LOIN B – PARIS PANTIN FC

Présents : Pascal Laville (Comité 75)– Fred Safraoui (Comité 93) – Alain Gibeau (Comité 94)

### 1ère instance :

Ligue Ile de France – Commission de discipline - Dossier n° 8 - PV dans bulletin de la LIF n° 16 du 29/03/2022  
Information de la sanction : par voie de bulletin.

### Décisions prises :

Match perdu par pénalité à Paris Pantin FC pour avoir quitté le terrain avant la fin du match (article 22).

### Appel :

non recevable de l'équipe Paris Pantin FC par courriel en date du 19 mai 2022 (réclamation hors délai)  
L'appel portait sur le match perdu par pénalité à Paris Pantin FC et les 5 points attribués pour le classement du Fair Play, spécifique aux clubs des groupes gérés par la LIF.

### Auditions prévues :

Pas d'audition prévue

### Éléments du dossier :

Sur une action de jeu, un joueur de As Plus Loin B et le gardien de but de Paris Pantin FC se heurtent violemment, entraînant une blessure grave de ce dernier, nécessitant une intervention urgente des pompiers.  
Suite à cet accident, les joueurs de Paris Pantin FC n'ont pas souhaité reprendre la rencontre.

### Décision du Bureau d'Appel :

Suite à la lecture des rapports envoyés (arbitre et les deux clubs) :

- constate que l'appel de Paris Pantin FC est hors délai,
- peut être trop d'engagement du joueur de As Plus Loin B ayant entraîné la blessure du gardien de but de Paris Pantin FC (intervention des pompiers). Carton rouge pour le joueur de As Plus Loin B.
- comprend que les joueurs de Paris Pantin FC ne souhaitent pas reprendre la rencontre,
- As Plus Loin B et le joueur responsable de l'accident se sont excusés,
- les deux équipes sont d'accord pour valider le score à l'arrêt du match,
- constate le refus de l'arbitre de notifier match arrêté sur blessure du gardien et intervention des pompiers et demande à la Commission arbitres de le convoquer et lui demander pourquoi cette non inscription sur la feuille de match,
- l'équipe de As Plus Loin B demande à ce que Paris Pantin FC ne soit pas pénalisé et d'entériner le score à l'arrêt du match.

Exceptionnellement, et même si l'appel de Paris Pantin FC est hors délai, le B.A.R. reconnaît que, dans ces circonstances et suivant tous les rapports établis, Paris Pantin FC est suffisamment pénalisé par cette grave blessure de leur joueur et demande à la LIF de retirer la pénalité pour abandon de terrain à Paris Pantin FC, de valider le score (4 à 1) à l'arrêt du match et corrélativement de retirer les 5 points dans le classement du Fair Play.